



CLASSIQUES
GARNIER

KOCH (Isabelle), « Introduction à la troisième partie », *La Causalité humaine. Sur le De fato d'Alexandre d'Aphrodise*, p. 337-337

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08561-4.p.0337](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08561-4.p.0337)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Si l'introduction au *De fato* annonce une exposition de la doctrine aristotélicienne « sur le destin et sur ce qui dépend de nous », la première partie, comme on l'a vu, porte en fait presque exclusivement sur le destin. À la fin du chapitre 6, c'est d'ailleurs ainsi qu'Alexandre résume le travail opéré par son enquête : « Et voilà, pour mentionner ses têtes de chapitre, la doctrine du Péripatos sur le destin¹. » Concernant le second pan du programme, à savoir la doctrine relative au τὸ ἐφ' ἡμῶν, la première partie du traité ne donne finalement que peu d'indications. Cette observation suggère que, même si l'on parle parfois – je l'ai fait moi-même à plusieurs reprises – de *pars construens* et de *pars destruens* pour distinguer les deux parties du *De fato*, la *pars destruens* ne mérite pas complètement cette appellation car c'est principalement elle qui assume la fonction de présenter la conception péripatéticienne de « ce qui dépend de nous ». Il faut donc maintenant examiner comment cette partie, tout en étant essentiellement réfutative, utilise la conception compatibiliste de la responsabilité développée par les Stoïciens comme un contre-modèle pour formuler une position péripatéticienne sur la question.

1 *De fato* 6, Bruns p. 171, 17 : καὶ αὕτη μὲν ἡ περὶ εἰμαρμένης ὡς ἐπὶ κεφαλαίων εἶπεῖν κατὰ τοὺς ἀπὸ τοῦ Περιπάτου δόξα.